

-
- premièrement, l'économie canadienne a fait preuve par le passé d'une souplesse et d'une faculté d'adaptation considérables pour faire face à des changements de la nature et de l'ampleur de ceux que provoquera l'Accord. Entre 1960 et 1987, le niveau moyen des droits tarifaires canadiens vis-à-vis des États-Unis est tombé de 14 à 4,5 p. 100, alors que les revenus et la production s'accroissaient de plus de 200 p. 100 pendant cette période;
 - deuxièmement, l'abaissement des barrières tarifaires sera étalé sur 10 ans, donnant ainsi suffisamment de temps aux entreprises et aux travailleurs pour s'adapter à un cadre de libre-échange;
 - troisièmement, l'économie canadienne est en bonne posture pour s'adapter rapidement et sans heurts, ainsi que pour exploiter les possibilités nouvelles offertes par un accès amélioré et plus sûr au marché américain. La compétitivité internationale du Canada s'est sensiblement améliorée ces dernières années. Depuis 1983, c'est le Canada qui, parmi tous les grands pays industrialisés, a obtenu les meilleurs résultats au chapitre de la croissance de l'emploi et de la production; et
 - quatrièmement, non seulement l'adaptation nécessaire sera minime par rapport aux changements qui sont habituellement observés — par exemple, on compte chaque année cinq millions de changements d'emplois au Canada, touchant plus de quatre millions de travailleurs — mais le gouvernement fédéral offre un large éventail de programmes qui aideront les particuliers et les entreprises à s'adapter à l'évolution de la conjoncture et du marché du travail suite au libre-échange.
- De nombreux programmes existent actuellement pour aider les travailleurs canadiens, les travailleuses canadiennes et les entreprises à s'adapter au libre-échange. Des programmes supplémentaires de formation et d'adaptation ont été annoncés récemment dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'œuvre. La planification de l'emploi est le programme fédéral le plus important touchant l'adaptation de la main-d'œuvre. Ce programme offre une aide financière pour la formation, le développement de l'emploi et la relocalisation des travailleurs et des travailleuses. Emploi et Immigration Canada offre également le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie et assure des services complets d'orientation, de présentation aux employeurs et de placement. L'assurance-chômage est un moyen qui demeure à la disposition des Canadiens et Canadiennes qui doivent changer d'emploi.